

## Commune de Bertrange

52 salariés

Délégués OGBL : 2/3

### Nouvelle convention collective pour les salariés de la commune de Bertrange



Les syndicats OGBL et LCGB ont signé la nouvelle convention collective le 27 juin 2024 sous l'égide de l'OGBL. Les améliorations suivantes ont été négociées :

- Intégration de l'ensemble du personnel dans les nouvelles carrières linéaires, ce qui implique une augmentation salariale moyenne de +-5%.
- Suppression de la limite d'âge à 46 ans en cas d'augmentation automatique des salaires.
- Augmentation de la prime spéciale mensuelle de 14 à 15 points de salaire (330,59€).
- Augmentation du pécule de vacances à 250€ par an.